

SÉANCE DU 20 JUILLET 2020

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique ordinaire le lundi 20 juillet 2020 à dix-huit heures trente minutes sous la présidence de Madame Janny DEMICHELIS, Maire.

Etaient présents : Madame Janny DEMICHELIS, Maire, Mesdames Martine ALFRED, Huguette DARCHE, Nathalie DEMARET-PORTELLI, Laurence MORGAIN, Messieurs Jacques LENTZ, Pierre LOKKO, Marc TROUILLET, Jacky VANSON, Laurent MÉNARD, Benoît RIBAUT.

Absents excusés : Madame Christelle MOREL pouvoir à Madame Huguette DARCHE, Messieurs Didier EVERLÉ pouvoir à Madame Martine ALFRED, Gérard KRAEMER pouvoir à Monsieur Jacques LENTZ, Patrice BRILLOT pouvoir à Monsieur Marc TROUILLET
Secrétaire de séance : Monsieur Benoît RIBAUT

En introduction madame Le Maire demande si le conseil municipal à des remarques concernant le contenu du compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 Juin 2020. Aucune remarque du conseil n'a été relevé, celui est approuvé à l'unanimité.

I - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le compte de gestion définitif 2019 du budget de la commune établi par Monsieur le Trésorier Principal de Rambouillet, présenté et commenté par Monsieur Pierre LOKKO, est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif 2019 et approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Section de Fonctionnement

Dépenses		650 349.62€
Recettes	866 465.28 €	
Excédent 2018 reporté	330 450.33€	
A/ Soit un excédent de fonctionnement de :		546 565.99 €

Section d'investissement

Dépenses		164 143.33€
Restes à réaliser		320 000.00 €
Recettes	164 554.14€	
Restes à réaliser	192 420.00	
Report 2018		-102 287.19 €
B/Soit un déficit d'investissement de :		229 456.38€

Résultat de clôture de l'exercice

C/ EXCEDENT (A-B) 317 109.61€

III – AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Monsieur Pierre LOKKO a présenté l'affectation du résultat 2019 dans le budget primitif 2020

- considérant que le résultat de la section d'investissement présente un déficit de clôture 229 456.38 €
- considérant que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 est excédentaire de 546 565.99 €.

Le conseil municipal affecte les résultats suivants sur le budget 2020

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	229 456,38 €
Excédent de résultat de fonctionnement (R002)	317 109,61 €

IV – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif 2020 présenté en équilibre est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal pour les montants suivants

Dépenses et recettes de fonctionnement :	1 175 000.00 €
Dépenses et recettes d'investissement	1 064 000.00 €

En investissement sont prévus les travaux de la garderie, l'aménagement de la grange, le programme départemental de voirie, l'acquisition de matériel.

V –FIXATION DES TARIFS 2020/2021

Pour la période scolaire 2020/2021, madame Le Maire propose le tarif de 3,65€ par repas soit une légère augmentation de 1,3% par rapport à l'année 2019/2020.

Le tarif pour les familles ayant trois enfants inscrit en même temps à l'école d'Orphin reste stable à 3€.

Lors de la reprise de l'école pendant le déconfinement, le surcoût de « 1.75€ » par « plateaux repas froid » servi conditionné de manière unitaire pour répondre au respect des gestes barrières a intégralement été pris en charge par la Mairie.

VI –PERSONNEL COMMUNAL : PRIME EXCEPTIONNELLE, RECRUTEMENT AU SERVICE ADMINISTRATIF

Le conseil municipal valide le principe d'attribution d'une prime exceptionnelle pour le personnel ayant fait preuve lors du déconfinement d'un investissement et d'une exemplarité dans le quotidien qui aura permis la réouverture de nos infrastructures locales dans le respect des gestes barrières.

Avec beaucoup d'émotion, le sujet du remplacement de Madame Laurence DAUVILLIERS appelé à profiter d'une retraite méritée a été évoqué. Plusieurs pistes sont à l'étude pour ce remplacement et organiser dans les meilleures conditions le partage de savoir avant le départ de Madame Laurence DAUVILLIERS.

Concernant l'entretien de la commune pour palier à l'absence de Monsieur Jean Christophe GODOU actuellement en congé maladie, Monsieur Arnaud DELAHAYE est embauché pour une période de trois mois renouvelables sur une période maximale de 1 an.

VII – ADMISSION EN NON-VALEUR

Le point a pour objet l'annulation du paiement d'une taxe d'assainissement de 2015 pour un administré en situation de surendettement.

VIII – COMPTE RENDU DES REUNIONS

Entretien des espaces verts :

Pendant la période du 1^{er} mars au 30 juin 2020 la commune a eu recours à trois entreprises d'espace verts pour assurer l'entretien. Les sociétés CINTRACT, SAJEV et VERT INFINI ont généré un surcoût de 9600€.

Madame le Maire remercie ses sociétés pour la qualité du travail effectué.

Conseil d'école :

Madame Le Maire remercie les élus ayant contribué à l'adaptation des salles de classes et des extérieurs de l'écoles pour se mettre en conformité avec les règles sanitaire en vigueur.

Election du président de Rambouillet Territoire et des vice-présidents :

Monsieur Thomas GOURLAN est élu président de Rambouillet Territoire.

Les vice-présidents élus sont dans l'ordre :

- 1^{ère} vice-présidente : Anne Cabrit, maire d'Orsonville
- 2^e vice-président : Jean-Pierre Zannier, maire de Raizeux
- 3^e vice-président : Serge Quérard, maire de La Celle-les-Bordes
- 4^e vice-président : Thierry Convert, maire de Poigny-la-Forêt
- 5^e vice-présidente : Janny Demichelis, maire d'Orphin
- 6^e vice-présidente : Véronique Matillon, maire de Rambouillet
- 7^e vice-président : Daniel Bonte, maire d'Auffargis
- 8^e vice-président : Benoît Petitprez, 5^e adjoint au maire de Rambouillet
- 9^e vice-président : Emmanuel Salignat, maire de Gazeran
- 10^e vice-président : Sylvain Lambert, maire de Rochefort-en-Yvelines
- 11^e vice-président : Ismaël Nehlil, maire des Essarts-le-Roi
- 12^e vice-président : Geoffroy Bax de Keating, maire du Perray-en-Yvelines
- 13^e vice-président : Jean-François Siret, maire d'Ablis
- 14^e vice-président : Sylvain Guignard, maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines

Sont proposés comme représentant au CIAS, Madame MORGAIN, à l'office du tourisme Monsieur Laurent MENARD.

IX – QUESTIONS DIVERSES

Petits Travaux :

Madame Valérie PECRESSE est venue à Rambouillet à la rencontre des élus du territoire. La région annonce que sous réserve de validation, certains petits travaux pour un montant inférieur à 5 000€ pourraient être pris en charge. La réparation de la toiture du lavoir, le démoussage du toit de la salle des fêtes, les travaux sur le préau de l'école pourraient sous condition rentrer dans ce cadre.

Marquage au sol :

Sur le hameau de Cerqueuse, des marquages au sol sont à reprendre. La pose de coussins berlinois sera effectuée. La société AB marquage va être sollicitée.

Cybersécurité :

Une séance de sensibilisation à la cybersécurité à été dispensée par les gendarmes au personnel de la mairie. Des documents de préventions sont disponibles et une communication vers les administrés est à imaginer.

Chenilles processionnaires

Des chênes situés sur deux terrains appartenant à la commune ont été traités par une entreprise spécialisée.

Plusieurs Orphinois rencontrent cette même invasion sur des chênes et des pins. Une sensibilisation sera faite auprès des habitants.

Formation des élus

Comme indiqué lors de la précédente réunion, une délibération sera prise pour la formation des élus. Les crédits ont été inscrits au budget.

Commission Communale des Impôts Directs.

Suite à la proposition d'une liste de 24 personnes susceptibles d'être désignées commissaires de la CCID, Le directeur départemental des finances publiques à établi la commission communale.

Sont nommés :

Commissaires titulaires : Messieurs Jacques LENTZ, Marc TROUILLET, Michel ROUSSEAU, Claude FAUCHER, Alexandre ARLETTAZ, Gilles GOULET ;

Commissaires suppléants : Mesdames Laurence MORGAIN, Marie-France DEPUYDT, Gisèle BRILLOT, Messieurs Laurent ZITO, Gérard BLIN, Didier THEVENOT.

Salle communale

Madame DARCHE et Monsieur RIBAUT responsables de la salle communale ont préparé le planning des réservations de la salle communale avec les différents présidents d'associations.

Il n'y aura pas de forum pour les inscriptions aux différentes activités, celles-ci se feront par courrier ou par mail.

Fête du village :

La question du maintien ou non de la fête du village est évoqué en séance eu égard au contexte sanitaire actuel. Après un tour de table, le conseil municipal décide de reporter la fête à l'année prochaine., une communication pour expliciter ce choix et donner rendez-vous en 2021 sera faite.

Levée de séance à 20h45